



## PIECES A FOURNIR PAR LE VENDEUR

### MAISON

#### MONTANT DU PRIX DE VENTE

---

Dans tous les cas le rendez-vous de signature de l'avant-contrat ne pourra être fixé que dès lors que l'ensemble des pièces portées au présent document sera remis au notaire.

Le vendeur est un particulier :	Le vendeur est une société:
<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Copie Carte d'identité de tous les vendeurs</li> <li>✚ Copie Contrat de mariage</li> <li>✚ Convention et récépissé d'enregistrement de la déclaration de PACS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Statuts mis à jour certifiés conforme</li> <li>✚ Un extrait K-bis</li> <li>✚ PV d'Assemblée Générale ayant nommé le gérant</li> <li>✚ PV d'Assemblée Générale ayant autorisé la vente</li> </ul>

Le questionnaire vente d'une maison doit être complété et remis avec l'ensemble des pièces justificatives.

#### Documents portant sur le bien immobilier :

- ✚ Titre de propriété
- ✚ Taxe Foncière et Taxe d'Habitation
- ✚ Diagnostics techniques (Loi Carrez, surface habitable, amiante, plomb, termites, gaz, DPE, électricité)
- ✚ Piscine: autorisation d'urbanisme + dispositif de sécurité (alarme, barrière...)
- ✚ Dans la mesure du possible : permis de construire d'origine
- ✚ **Assainissement :**

Dans l'hypothèse où le bien ne serait pas raccordé au réseau d'assainissement collectif (fosse septique) la législation applicable impose l'établissement d'un rapport sur l'installation d'assainissement non collectif avant vente aux frais du VENDEUR. Ce rapport détermine la conformité ou non du système en place et peut imposer des travaux de mise aux normes qui devront être réalisés obligatoirement dans l'année suivant la vente.

Dans certaines communes (notamment BOLLENE- PIERRELATTE) quand bien même le bien est raccordé aux réseaux d'assainissement collectif, il est indispensable d'obtenir au préalable un diagnostic afin de vérifier la conformité du raccordement au réseau. Le VENDEUR doit donc faire établir à ses frais par le gestionnaire du réseau ledit diagnostic avant la régularisation de l'avant-contrat.

#### Si mobilier vendu:

- ✚ Liste du mobilier avec évaluation article par article

<b>En cas de construction, agrandissement ou modification de l'aspect extérieur ou de l'usage du bien :</b>	<b>En cas de Travaux de moins de 10 ans:</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Permis de construire ou d'autorisation de travaux</li> <li>✚ Déclaration d'achèvement</li> <li>✚ Certificat de conformité</li> <li>✚ Plan de construction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ police d'assurance dommage ouvrage</li> <li>✚ responsabilité décennale souscrites pour les travaux avec les justificatifs du paiement des primes.</li> <li>✚ Factures des travaux de construction ou d'amélioration</li> </ul>
<b>Bien est loué :</b>	<b>Le bien était loué et le locataire est parti:</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Copie du bail</li> <li>✚ L'état des lieux d'entrée du locataire</li> <li>✚ Montant du dernier loyer</li> <li>✚ Montant du dépôt de garantie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Copie de sa lettre de congé</li> <li>✚ Ou le congé pour vendre que je lui ai adressé ou fait délivrer</li> </ul>